

Séance du : 30 JUIN 2022

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le 12/07/2022

ID : 021-212100549-20220630-CM_22_095-DE

Délibération n° CM-22-095

Date d'envoi de la convocation : 24 Juin 2022

Présidence de : M. SUGUENOT,
Maire

Présents : Mmes, MM BECQUET, BOLZE, FOUGERE, CAILLAUD,
LEVIEL, DAHLEN, LEFAIX,
Adjoints

Mmes, MM BERNHARD, BLANC, BOUILLET,
BRAVARD, BRUNEL, BYNEN, CHAMPION, CHATEAU,
COSTE, DIERIKCX, FALCE, FEVRE, JEUNET-MANCY,
LABEAUNE, LONGIN, PELLETIER, PIERRON,
Conseillers municipaux,

Secrétaire : M. GLOAGUEN,

Ont donné pouvoir :

⇒ **Pour toute la séance** :

M ROUX à M. BECQUET,
Mme PUSSET à M. DAHLEN
Mme CHAMPANAY à Mme FOUGERE
M. FAIVRE à MME DIERICKX,
M. REPOLT à M. CHAMPION,
MME REZIGUE à M. BOLZE,
Mme ROUXEL-SEGAUT à Mme JEUNET-MANCY,
M. VION à Mme LEFAIX,

Absent(e)s- excusé(e)s :

M. MONNOT,

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

RAPPORTEUR : MM. CHAMPION et PIERRON

Le présent rapport de présentation du Compte Administratif 2021 a pour objectifs de synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires de la M14 ou de la M4.

Le Compte Administratif termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année.

Ainsi, le Compte Administratif 2021 du Budget Principal a été précédé par :

- le Débat d'Orientations Budgétaires tenu le 12 novembre 2020,
- le vote du Budget Primitif 2021 intervenu le 10 décembre 2020,
- les différentes Décisions Modificatives adoptées au titre de l'exercice 2021.

Il présente des identités de valeurs identiques avec celles du Compte de Gestion et permet d'apprécier les résultats dégagés globalement au cours de l'année, après reprise des résultats de l'année antérieure.

Dans la continuité de 2020, l'exercice 2021 a été grandement perturbé par la crise sanitaire, impactant le fonctionnement des services mais également des partenaires économiques de la collectivité. Pour ces raisons, l'exécution des budgets primitifs 2021 s'est parfois écartée des prévisions initiales en dépenses et en recettes, et de nécessaires ajustements ont été opérés dans le cadre du budget supplémentaire et de plusieurs décisions modificatives. Cependant, malgré la baisse de certaines recettes imputables à l'Etat, la gestion saine et prévoyante de la Ville de Beaune lui a permis de faire face à cette situation exceptionnelle.

Afin d'analyser plus précisément la situation du Compte Administratif 2021, seront successivement présentés l'état financier du Budget Principal et des Budgets annexes. Une présentation brève et synthétique est annexée tandis que les maquettes budgétaires comportant notamment l'état de la dette et du personnel seront accessibles, par voie dématérialisée, sur l'espace réservé aux élus.

Présentation agrégée de l'ensemble des budgets

a. Dépenses et recettes comptabilisées sur l'exercice 2021 (dont d'ordre)

	Budget Principal		Camping Municipal		Beaune Congrès		ZA Aéroport	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Investissement	15 319 094	15 964 363	24 678	20 843	415 818	295 370	-	-
Fonctionnement	30 804 976	27 307 161	421 286	260 651	230 090	488 138	6 350	7 841
Total	46 124 070	43 271 524	445 964	281 494	645 908	783 508	6 350	7 841

b. Résultats de l'exercice 2021

	Budget Principal	Camping Municipal	Beaune Congrès	ZA Aéroport	Soldes de l'ensemble des budgets
Solde d'investissement hors restes à réaliser	- 645 268,96	3 835,29	120 448,00	-	- 520 986
Excédent ou déficit de fonctionnement	3 497 815,07	160 634,70	-258 047,56	- 1 491,38	3 398 911
Résultat de l'exercice 2021	2 852 546,11	164 469,99	-137 599,56	- 1 491,38	2 877 925

BUDGET PRINCIPAL

1. Section de fonctionnement :

1.1. Des dépenses réelles de fonctionnement maîtrisées, en progression de seulement 0,1% par rapport à l'exercice 2020, soit +31 k€.

Les crédits de dépenses réelles de fonctionnement non consommés s'élèvent à 3,47 M€, soit 12,93 % du budget total prévu (contre 7,85% en 2020). Cette évolution des crédits non consommés est à nuancer par la présence en 2021 d'une réserve budgétaire de 1,6 M€ inscrite au chapitre 022 (dépenses imprévues), à laquelle la Ville n'a finalement pas eu recours.

Les charges à caractère général

Elles progressent de 7,29% par rapport à 2020, soit +467 k€.

La crise sanitaire ayant causé l'annulation d'une grande partie de la programmation sportive, culturelle et associative de 2020, près de 200 K€ de dépenses n'ont pas été engagées sur ce chapitre. La sortie progressive de la crise sanitaire a permis à la Ville de rétablir partiellement son activité (semi-marathon, exposition internationale, etc.) ce qui se traduit par un retour des dépenses afférentes.

Selon la même logique, la Ville a économisé près de 200 K€ en 2020 du fait de la fermeture exceptionnelle de certains bâtiments, de la moindre occupation des locaux et du ralentissement de l'activité de certains services. Un retour progressif à la normale de ces dépenses est observé en 2021, avec +100 K€ pour l'électricité, +35 K€ pour le carburant et + 18 K€ pour l'eau. Il est à noter que ces rattrapages de dépenses sont également liés à la hausse des prix constatée à partir du second semestre 2021, et que la quantité consommée reste encore souvent inférieure à celle d'un exercice dit « normal ».

Parmi les évolutions notables, les dépenses d'entretien de la voirie ont progressé de 80 K€ par rapport à 2020, tandis que celles relatives aux véhicules ont progressé de 23 K€.

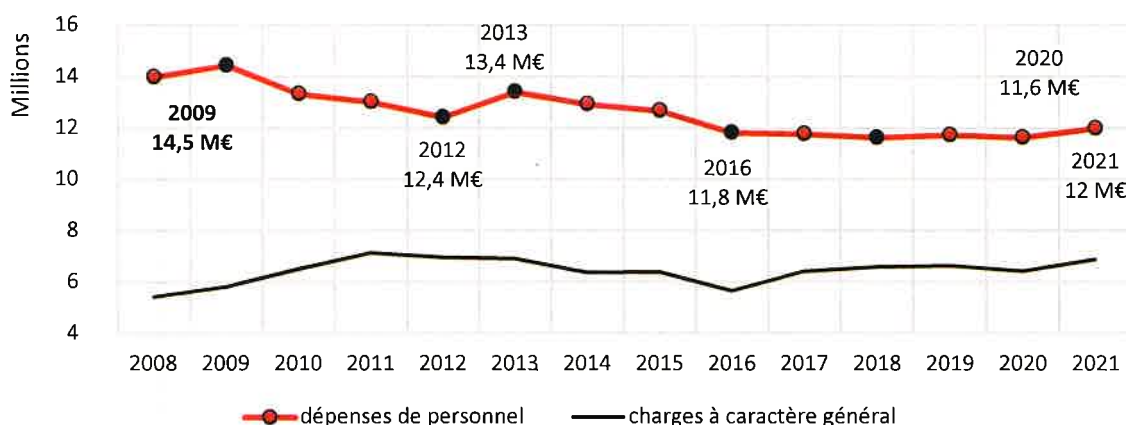
Il convient enfin d'évoquer la dépense nouvelle qu'a constitué le centre de vaccination de Beaune. Il a représenté environ 21 K€ de charges à caractère général (repas, eau, paravents, mobilier, informatique, télécommunication), qui ont ensuite été compensées en grande partie par l'ARS.

Les charges de personnel

Elles progressent de 3,07% par rapport à 2020, soit +357 K€.

Elles représentent désormais 51,37% des dépenses réelles de fonctionnement, contre 49,91% en 2020. Depuis 2016, la masse salariale est très stable.

Evolution des dépenses de personnel en comparaison des charges à caractère général



Comme pour les charges à caractère général, les dépenses de personnel augmentent notamment du fait de leur diminution pour cause exceptionnelle en 2020. Cela concerne notamment les heures supplémentaires et le recours au personnel extérieur, qui ont été moins fréquents en 2020 du fait du ralentissement de l'activité et des annulations d'évènements. Parallèlement à cela, la mise en place des titres restaurant et du CIA ont fait progresser le volume des prestations portées par ce chapitre.

Enfin, le centre de vaccination a représenté 88 K€ de dépenses nouvelles de personnel en 2021 soit 25% de la hausse du chapitre.

Les autres charges de gestion courante diminuent de 507 k€ en un an (-13%).

Cela s'explique essentiellement par le volume exceptionnellement haut du chapitre en 2020, du fait du versement de deux subventions exceptionnelles pour le Budget Autonome Camping (85,5 K€) et le Budget Annexe Aéroport (479 K€). Seule celle du Camping a été réitérée en 2021 pour 35 000 € au titre des contraintes particulières d'exécution.

Cette diminution s'explique également par un reliquat d'environ 70 K€ en 2021 concernant les subventions aux associations. En effet, le contexte sanitaire de 2020 n'a pas permis à certaines structures d'engager comme prévu les projets pour lesquels elles avaient bénéficiés d'une subvention de fonctionnement. Ainsi, cela a contribué à réduire le besoin de financement pour l'exercice 2021.

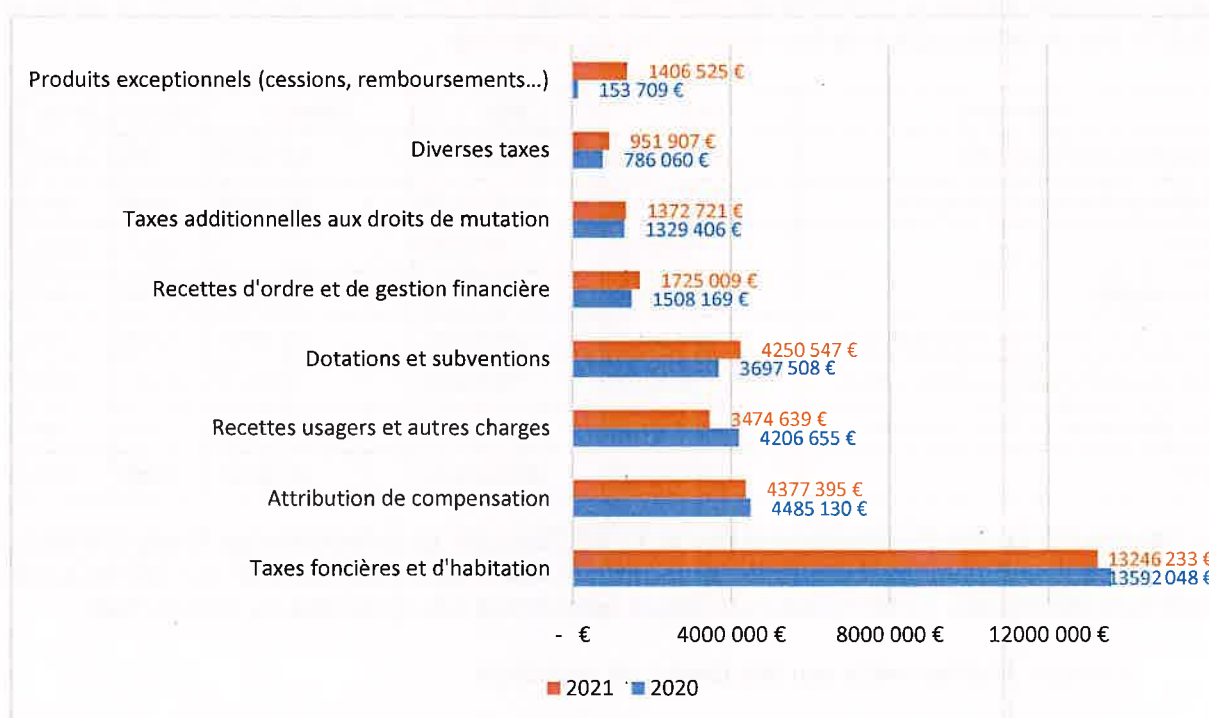
Les charges financières

Elles reculent presque de moitié entre 2020 et 2021 (-373 K€), grâce à l'extinction progressive de l'encours de dette (un emprunt 6F s'est éteint au 1^{er} janvier 2021), à l'amélioration du contexte financier intéressant les taux variables et à la renégociation de taux de 4,5 M€ de dette SFIL.

Le bilan complet de la dette a été fait à l'occasion du vote du BP 2021. Au 31 décembre, Le taux moyen constaté sur l'encours de dette est de 1,89%, contre 2,87 % en 2020. Cette diminution d'environ un tiers du taux moyen payé s'explique principalement par l'opération de renégociation évoquée précédemment, assortie d'un nouveau taux fixe de 0,39%.

1.2 **Recettes réelles de fonctionnement** : un rebond de 2,94% par rapport à 2021 (+829 K€)

Les recettes de fonctionnement constatées en 2021



Depuis le transfert de la compétence développement économique à la CABCS, le budget annexe ZAC Porte de BEAUNE a été clôturé et les ventes de terrains sont désormais gérées sur le budget principal. Les opérations de gestion de stock des terrains de la ZAC Porte de BEAUNE sur le budget principal induisent des écritures en dépenses et en recettes d'ordre.

Les produits de services et du domaine reculent de 732 K€ par rapport à 2020. Ils regroupent les différents droits d'entrées et les ventes dans les équipements culturels et sportifs, les cessions de lotissements de la ZAC Porte de Beaune, mais aussi les droits de place et les remboursements de frais par divers organismes. Ce recul du chapitre s'explique uniquement par le volume important des ventes de terrains aménagés en 2020 (1,7 M€), contre environ 500 K€ en 2021. Cet aspect masque l'évolution positive des autres recettes tarifaires, telles que les droits de stationnement et de post-stationnement qui augmentent d'environ 200 K€ par rapport à 2020.

Les encaissements des droits d'entrée dans les musées s'élèvent à 54 k€, contre 73 K€ en 2020 et 201 k€ en 2019. La billetterie du théâtre a enregistré environ 17 K€ de plus qu'en 2020 (21 K€), mais cela reste inférieur de moitié aux réalisations tarifaires d'un exercice normal.

Le retour du semi-marathon en 2021 s'est traduit par une hausse de 164 K€ du chapitre, tandis que les recettes de billetterie du stade nautique ont diminué de 17 K€ par rapport à 2020.

Les redevances d'occupation du domaine public (277 k€), comportant notamment les dispositifs de chantiers, les terrasses et les dispositifs commerciaux (signalisation d'information locale, etc), se sont redressées de 68 K€ après une baisse de 102 K€ en 2020. Cela s'explique par un rétablissement des marchés par rapport à 2020, mais aussi par le fait que des exonérations et réductions ont été accordées en 2020 compte tenu du contexte sanitaire.

Les produits de cessions (hors ZAC Porte de Beaune) se sont élevées à 924 K€, contre 150 K€ en 2020. Comme chaque année, le bilan des cessions et acquisitions fait l'objet d'un rapport spécifique. Les principales cessions sont constituées d'un terrain à bâtir pour 333 K€ à la société VOCO BEAUNE, et de dix places de parking St Etienne pour 180 k€.

La fiscalité, directe et indirecte

Le produit total s'élève à 19,95 M€ en 2021, en baisse de 1,21% par rapport à 2020. Il représente 68,6 % des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice.

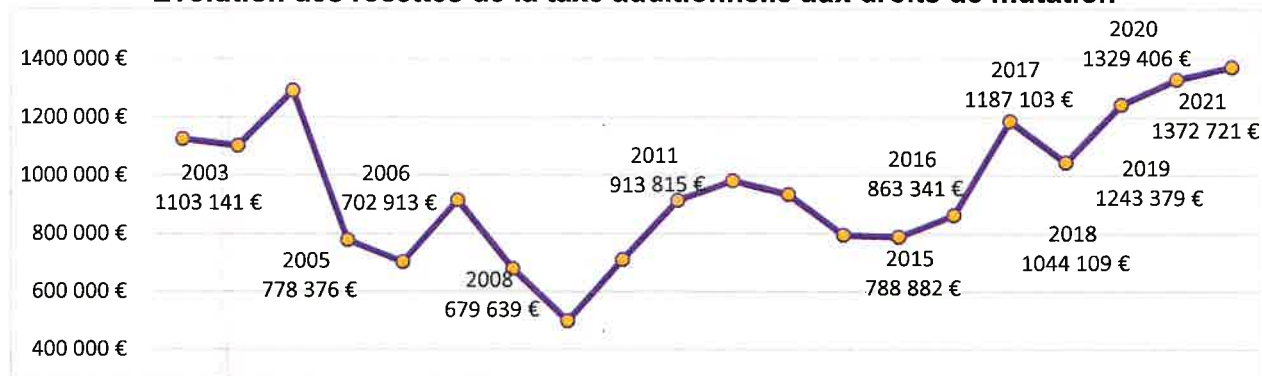
Imputation	2020	2021	Variation	Evolution	Quotité
Taxes foncières et d'habitation	13 611 572,00	13 246 233,00	- 365 339,00	-2,68%	66,40%
Attribution de compensation (CABCS)	4 485 130,00	4 377 395,00	- 107 735,00	-2,40%	21,94%
FNGIR	49 684,00	49 684,00	-	0,00%	0,25%
Droits de place	81 726,68	128 244,91	46 518,23	56,92%	0,64%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	542 660,45	661 529,41	118 868,96	21,90%	3,32%
Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	92 464,52	112 448,93	19 984,41	21,61%	0,56%
Taxe additionnelle aux droits de mutation	1 329 405,94	1 372 720,96	43 315,02	3,26%	6,88%
Total	20 192 643,59	19 948 256,21	- 244 387,38	-1,21%	100%

La hausse est portée principalement par la TCFE (taxe sur la consommation finale d'électricité, +119 k€). Il s'agit d'un prélèvement réalisé par les fournisseurs d'électricité sur les factures au profit des communes. Cette hausse s'explique notamment par la hausse du prix du Kwh.

La taxe additionnelle sur les droits de mutation

Il s'agit d'un prélèvement auquel sont soumises les ventes de biens immobiliers (+43 k€ par rapport à 2020). La recette totale de 2021 est la plus élevée depuis celle de 2004, qui était exceptionnellement haute.

Evolution des recettes de la taxe additionnelle aux droits de mutation



Cette tendance haussière depuis 2016 est étroitement liée à la baisse des taux d'intérêts, à l'augmentation du nombre de transactions et donc à la hausse du prix moyen de vente.

Les taxes foncières et d'habitation

Le produit a reculé de 2,68% au niveau du chapitre 73 relatif à la fiscalité. Cela s'explique par l'abattement de 50% de la fiscalité locale des entreprises industrielles décidée par le gouvernement, intervenue en 2021 en lien avec le contexte sanitaire. Cette exonération représente un préjudice de 1,192 M€ de taxe foncière pour la Ville, qui est compensée par une dotation de l'Etat imputée au chapitre 74 (dotations).

Un autre transfert à eu lieu en 2021 entre ces deux mêmes chapitres, concernant les compensations d'exonérations de taxe d'habitation sur les résidences principales. Ce manque à gagner était compensé par l'Etat à hauteur de 663 K€ en 2021 au chapitre des dotations, mais est réintégré dans la fiscalité directe au sein de la compensation de taxe foncière, via le transfert à la Ville de la part départementale (taux de 21%).

Evolution du produit de la fiscalité directe	2019		2020		2021	
	produit fiscal	%	produit fiscal	%	produit fiscal	%
Taxe d'habitation	4 336 411 €	2,33%	4 299 552 €	-0,85%	337 138 €	-92,16%
Taxe foncière sur le bâti	8 927 009 €	2,28%	9 036 163 €	1,22%	16 742 989 €	+85,29%
Coefficient correcteur au titre de la surcompensation de la réforme					-4 100 384 €	/
Taxe foncière sur le non bâti	217 437 €	2,74%	219 754 €	1,07%	219 463 €	-0,13%
Total (hors rôles complémentaires et supplémentaires)	13 480 857 €	2,30%	13 555 469 €	0,55%	13 199 206 €	-2,63%

Le recul du chapitre de la fiscalité est donc dû au fait que le transfert vers le chapitre des dotations (1,192 M€) est largement supérieur au transfert des dotations vers la fiscalité (663 K€). Cet écart étant de 529 K€, on peut considérer que **le produit de la fiscalité directe a progressé de 285 K€ en 2021**, indépendamment des considérations comptables. Cette hausse est liée à la dynamique des bases car la Ville n'a pas actionné le levier fiscal en 2021.

Le taux départemental de taxe foncière transféré à la Ville étant de 21%, il permettait d'escompter un produit fiscal bien supérieur à la taxe d'habitation supprimée, dont le taux était de 12,81% en 2020. Ainsi, un coefficient correcteur est appliqué sur la recette de foncier bâti pour corriger à l'euro près ce gain occasionné par la réforme, avec un prélèvement d'environ -4,1 M€.

Il est à noter que la compensation de la suppression de la TH sur les résidences principales ne tient compte que du taux de TH de 2017 et ignore le passage de 12,60% à 12,81% décidé en 2018 par la collectivité. A ce titre, la Ville observe une perte fiscale d'environ 66 K€ en 2021, et cela représentera plus de 400 K€ cumulés sur l'ensemble du mandat en cours.

Les dotations et participations

Elles comptabilisent une progression en trompe l'œil du fait de la compensation de l'abattement de taxes foncières évoqué précédemment. En effet, ce transfert de recettes du chapitre 73 (fiscalité) vers le chapitre 74 (dotations) permet d'afficher une hausse des dotations et participations de 553 K€ en 2021, alors qu'il s'agit en réalité d'une stabilité du chapitre (+24K€).

Concernant les participations, elles ont progressé d'environ 63 K€ grâce à la reprise de la programmation culturelle et sportive (grande exposition, semi-marathon, théâtre) de la part notamment du CD21 et de la Région BFC.

La participation de la CAF aux activités des centres sociaux beunois est stable par rapport à 2020, et reste inférieure de 24 K€ à celle perçue en 2019.

Les compensations d'exonérations de taxes foncières, hors abattement de 50% des locaux industriels, ont progressé de 50 K€ entre 2020 et 2021.

La baisse principale est, une nouvelle fois, liée à la dotation forfaitaire (- 96 K€). Cette perte est composée de la fraction relative au potentiel fiscal par habitant (fiscalité mobilisable par rapport aux autres collectivités de même strate), mais est aussi due à une légère baisse de la population recensée (population légale N-3).

Evolution de la Dotation Forfaitaire (DF)										
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation forfaitaire attribuée	4 642 592	4 557 284	4 262 403	3 694 622	3 097 217	2 724 068	2 666 799	2 581 505	2 445 072	2 348 340
Recul de la dotation par rapport à N-1		- 85 308	- 294 881	- 567 781	- 597 405	- 373 149	- 57 269	- 85 294	- 136 433	- 96 732
Dont écrêtement lié au potentiel fiscal		- 69 329	- 32 276	- 79 472	- 110 839	- 95 875	- 75 961	- 85 083	- 67 259	- 79 898
Dont variation liée à la population recensée		- 15 979	- 54 986	- 5 808	2 957	- 21 526	18 692	- 211	- 69 174	- 16 384
Dont contribution au redres. des finances publiques		Nb	- 207 619	- 480 927	- 489 523	- 255 748	Nb	Nb	Nb	Nb
Pertes totales cumulées		- 85 308	- 465 497	- 1 413 467	- 2 958 842	- 4 877 366	- 6 853 159	- 8 914 246	- 11 111 766	- 13 406 018

La dotation forfaitaire attribuée en 2021 est inférieure de 50% à celle de 2012, soit 2 294 252 € de moins.

Sur l'ensemble de la période considérée, la perte de dotation forfaitaire cumulée est supérieure à 13 M€.

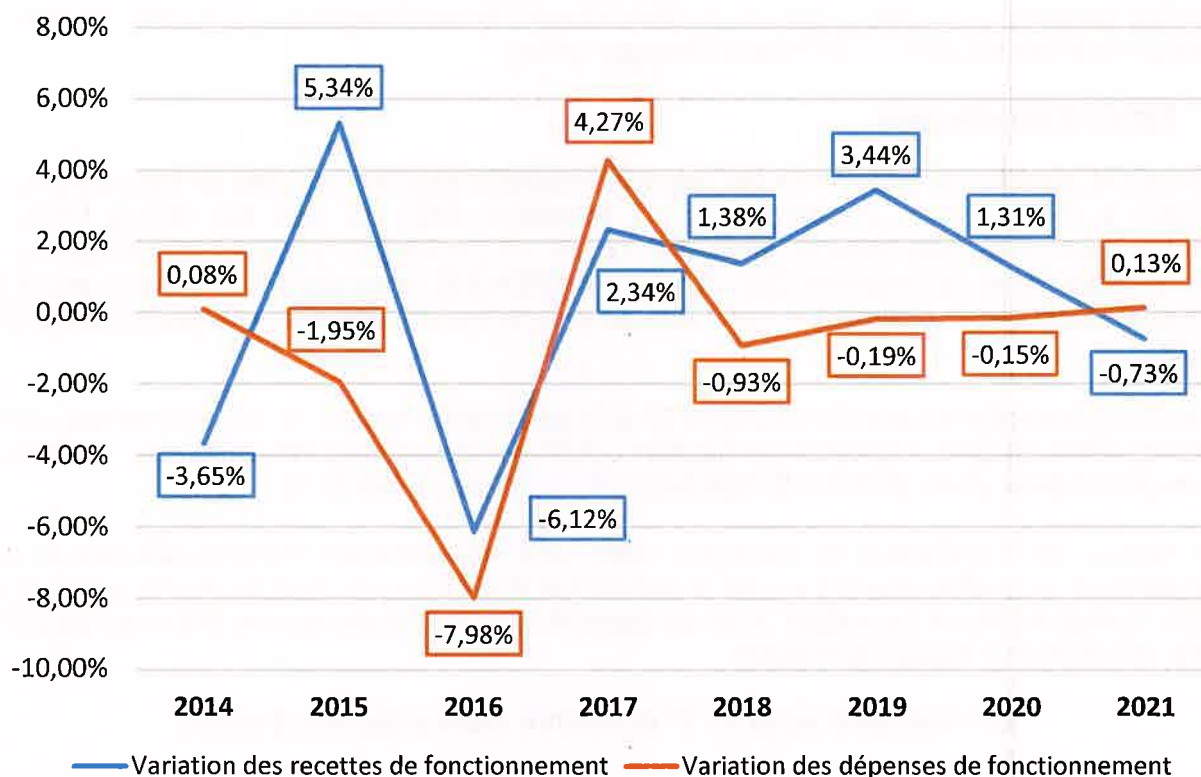
La DSU, quant à elle, a progressé en 2021 du fait de l'augmentation de l'enveloppe de 95M€. La Ville a capté 7 101 € de cet abondement, qui est toutefois financé par la baisse de sa Dotation Forfaitaire.

Evolution de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)										
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation de Solidarité Urbaine	301 801	301 801	301 801	301 801	301 801	326 216	339 353	349 977	359 138	366 239
Variation N-1		0	0	0	0	24 415	13 137	10 624	9 161	7 101

Les autres produits de gestion courante, comprenant les loyers et redevances, rebondissent de 12 K€ par rapport à 2020 qui fût une année sinistrée du point de vue notamment des locations de salles.

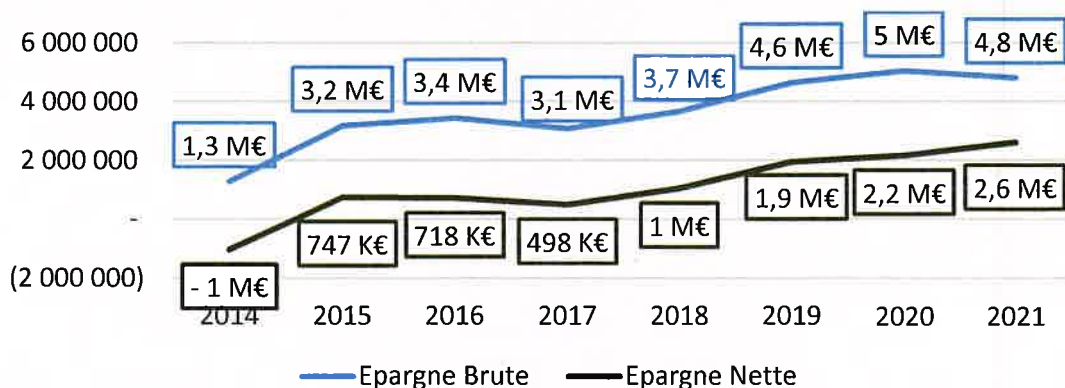
Soldes intermédiaires de gestion et capacité d'autofinancement

Evolution comparée des recettes et dépenses réelles de fonctionnement (hors cessions)



Les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) sont en très légère baisse, mais 924K€ de cessions ont été retraités du calcul. Les dépenses, elles sont stables et bien maîtrisées.

Evolution de l'épargne brute et de l'épargne nette



L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle diminue de 238 K€ en 2021 du fait de l'écart d'évolution vu précédemment entre les recettes et dépenses réelles. Ce niveau reste toutefois très satisfaisant et bien supérieur à ceux de la décennie précédente.

Le taux d'épargne brute (EB/RRF) est de 17,1% en 2021, ce qui est très bien positionné par rapport au seuil de vigilance (10%).

L'épargne nette correspond au solde de l'épargne brute, après déduction des remboursements de capital de la dette. Il s'agit de la capacité d'autofinancement.

Elle progresse de façon importante (+448 K€) en 2021 et s'établit à un niveau jamais observé, et ce malgré la baisse de l'épargne brute. Cela s'explique par le fait que le volume des remboursements de capital a davantage diminué que l'épargne brute en 2021 (-686 K€ pour la charge de la dette contre -238 K€ pour l'épargne brute).

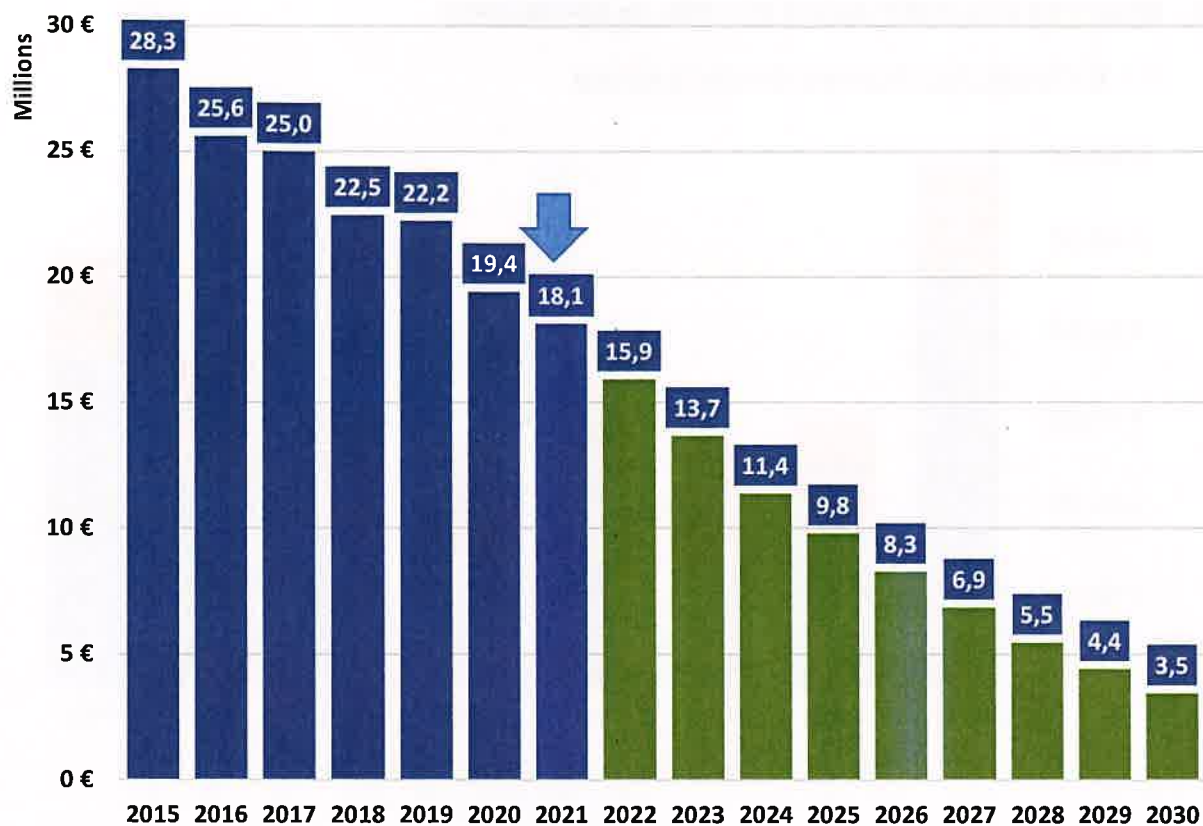
2. Ratios d'endettement

Le ratio lié au poids de la dette sur les recettes annuelles (annuité / recettes de fonctionnement) s'élève à 9,06%. Avec un encours au 31 décembre 2021 de 18,1 M€ (inclus PPP), le remboursement de cette dette se ferait en 3,77 ans si la collectivité y consacrait l'intégralité de son épargne brute de l'exercice 2021. La Ville de BEAUNE reste donc très loin des seuils de vigilance à 10 ans et d'alerte à 12 ans (Loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022).

A fin 2021, le capital restant dû représente 62,40% des recettes réelles de fonctionnement, contre près de 100% en 2016. L'encours par habitant est désormais estimé à 845 €, contre 1 011 € pour la moyenne de la strate 20 000 à 50 000 habitants au 31 décembre 2020.

Le niveau très satisfaisant de l'épargne nette, allié aux cessions d'immobilisations et aux subventions d'investissements perçues, a permis à la Ville de ne pas avoir recours à l'emprunt en 2021. L'emprunt inscrit au budget 2022 est ajusté à la baisse après reprise des résultats 2021, cela fait l'objet d'un rapport spécifique.

Encours de la dette au 31 décembre (hors emprunts à venir)

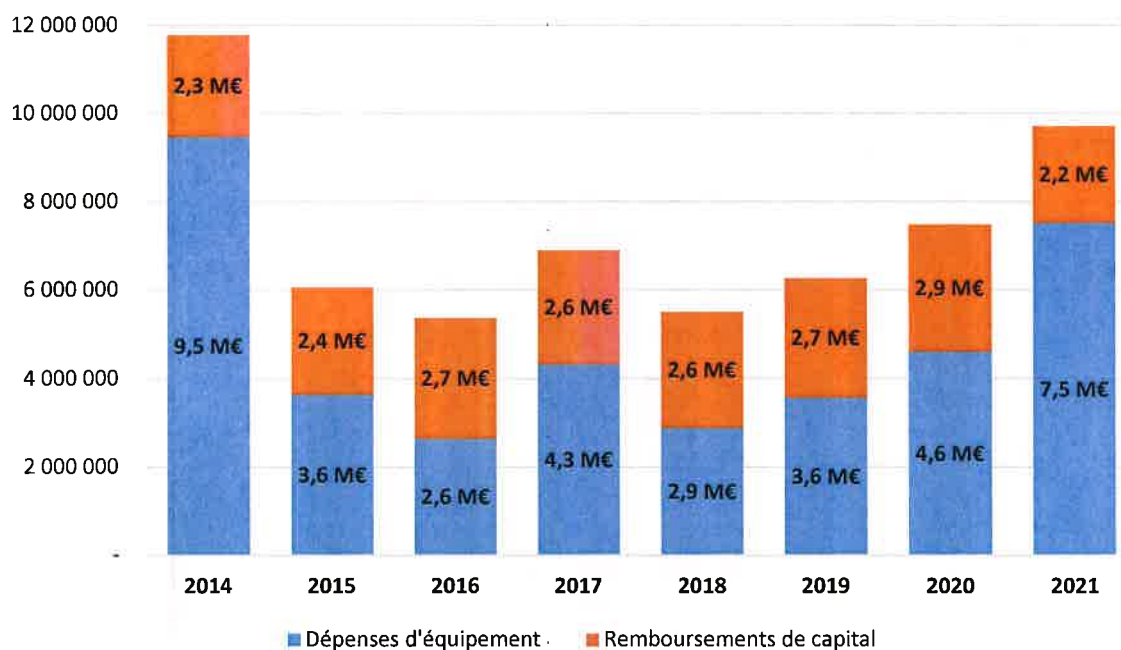


Les emprunts structurés constituent 11,8 % de l'encours de dette, cette proportion diminuant un peu plus chaque année. Une surveillance renforcée a été mise en place avec le fonds de soutien aux emprunts à risque, ainsi qu'avec la Caisse d'Épargne.

Une solution de désensibilisation a été sollicitée et étudiée par la collectivité, mais n'a pas été concluante. En effet, les indemnités de remboursement anticipé estimées par la banque s'élevaient à plus d'un million d'euros et s'avéraient bien trop élevées au regard du risque relativement limité que présentent ces prêts, pour lesquels la Ville bénéficie de la couverture du fonds de soutien en cas de dégradation importante de la parité monétaire concernée (USD-CHF).

3. Dépenses d'investissement et mode de financement

3.1. Evolution des dépenses d'investissement



Malgré un contexte sanitaire et économique particulièrement contraint, les dépenses d'équipement ont augmenté de 63% par rapport à 2020, soit +2,9 M€ en une année.

Cela s'explique par l'arrivée à maturité de plusieurs projets d'envergure, mais également du retard pris pour certains en 2020 du fait de la crise sanitaire.

Le taux de réalisation des crédits d'investissement (69%), hors reports, est supérieur à celui de 2020 (66%) et celui de 2019 (62%).

Les échéances d'emprunt sont composées des frais financiers (les intérêts), dépense imputée en fonctionnement, et du remboursement en capital de la dette, comptabilisé comme une dépense d'investissement. Le remboursement de la dette en capital, de presque **2,2 M€**, a représenté 23 % des dépenses réelles d'investissement en 2020 contre 39 % en 2021. L'évolution à la baisse de ce ratio provient de la hausse conjoncturelle du niveau d'investissement, ainsi qu'à la diminution importante des remboursements de capital de la dette.

3.2. Les principales dépenses d'investissement 2021 : la répartition de 7,5 M€

➤ **Subventions d'équipement versées (0,4 M€)**

Le volume des dépenses d'équipements ne comprend, en 2021, que la participation de la Ville pour la réalisation du contournement de Beaune. Elle est proportionnée aux travaux de la rocade, sous maîtrise d'ouvrage départementale. La subvention s'est élevée à 396 K€.

➤ **Réalisation des investissements en faveur de l'équipement communal (7,1 M€)**

Les dépenses d'investissement relatives à la Cité des Vins et des Climats de Bourgogne se sont élevées à 4,5 M€ en 2021, la totalité étant imputée au chapitre des immobilisations en cours (23).

Les dépenses de voirie ont représenté environ 1,3 M€, tandis que l'opération de réhabilitation du Théâtre de Verdure a été amorcée à hauteur de 41 K€. Le solde des travaux (530 K€) concerne principalement les antennes stades (64 K€), réglementation (57 K€), espaces verts (44 K€) et éco-pâturage (29 K€).

Le chapitre des acquisitions (21) s'élève à 713 K€ en 2021. Cela comprend principalement des acquisitions de terrains (150 K€), du matériel roulant (85 K€) et du matériel informatique (77 K€), le solde étant composé d'achats plus réduits et spécifiques à chaque service.

3.3. Le financement de la section d'investissement

Evolution des recettes réelles investissement en 2021

Recettes réelles	2020	2021	Evolution N-1	Proportion 2021
FCTVA	356 806	325 006	-9%	4,25%
Taxes d'urbanisme	482 155 €	366 698 €	-24%	4,79%
Subventions des collectivités publiques et mécénats	1 676 152 €	3 298 174 €	97%	43,09%
Restitution du produit des amendes de police	226 039 €	118 666 €	-48%	1,55%
Participation pour voirie et réseaux	8 536 €	2 949 €	-65%	0,04%
Emprunt et cautions de locations	763 €	821 455 €	107561%	10,73%
Affectation du résultat N-1	134 744 €	2 721 596,64	1920%	35,56%
Total	2 885 195 €	7 654 544,78	165%	100,00%

Les modalités de financement de l'investissement 2021 sont comparables à celles de 2020, aucun emprunt n'ayant réellement été contracté. Le tableau ci-dessous fait toutefois figurer une recette d'emprunt de 817 K€, servant refinancer les indemnités de remboursement anticipé occasionnées par le rallongement et la renégociation de 4,5 M€ d'emprunts domicilié à la SFIL (La Banque Postale).

Les subventions perçues augmentent considérablement en 2021 (+ 1,6M€), l'essentiel étant relatif à l'investissement de la Cité des Vins et des Climats de Bourgogne, pour environ 3 M€ de financements titrés lors de l'exercice. Cette somme comprend notamment 1 M€ du CD21, 1 M€ de la CABCS et 1 M€ de l'Association des Vins et des Climats de Bourgogne.

Les autres subventions correspondent notamment à la subvention d'équipement touristique portée par le SIVOUBEM (130 k€) versée au titre de l'exercice 2020, à un acompte du FEDER pour la Phase 1 Route de Pommard (30 K€), et à des fonds de concours de la Communauté d'Agglomération BCS pour des aménagements d'abribus (78 K€).

Le produit des taxes d'urbanisme baisse de 116 K€, ce qui s'explique notamment par le contexte sanitaire de 2020. Les reversements de l'Etat sur les produits des amendes de police perçus en 2021 au titre de 2019 reculent de près de moitié, en lien avec une attribution 2020 plus élevée que la moyenne au niveau national, ainsi qu'avec la mise en place du forfait post-stationnement. Enfin, le FCTVA est en légère baisse par rapport à 2021 du fait d'un versement incomplet, la partie relative à la Cité des Vins et des Climats de Bourgogne n'étant versée qu'en 2022.

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement 2021, le besoin de financement en investissement est aisément comblé par l'affectation des résultats, qui fait l'objet d'un autre rapport. Malgré les baisses de ressources et les charges supplémentaires non compensées par l'Etat, la solidité financière de la Ville de Beaune a permis d'assumer les aléas du contexte sanitaire et économique. L'épargne constituée va permettre de poursuivre les grands projets en cours.

L'évolution des résultats sur le budget principal

Budget principal

Résultat de clôture de l'exercice 2021	
Résultat de fonctionnement :	3 497 815,07 €
Excédent de fonctionnement de clôture:	9 596 986,75 €
Résultat d'investissement :	-645 268,96 €
Solde de clôture d'investissement:	-2 648 719,90 €
(besoin de financement D/001)	
Solde des restes à réaliser (RAR)	
RAR dépenses:	1 095 909,58 €
RAR recettes:	7 591,51 €
Besoin de financement (si solde RAR négatif):	-1 088 318,07 €
Besoin de financement en Investissement:	-3 737 037,97 €
(solde 2021+solde des RAR)	

BUDGET CAMPING

Il s'agit du second compte administratif présenté en nomenclature M4, pour cette régie dotée de la seule autonomie financière. L'année 2021 a été un exercice de reprise progressive de l'activité hôtelière, en lien avec l'amélioration de la situation sanitaire. Toutefois, les recettes tarifaires du camping n'ont pas été à la hauteur de celles d'un exercice normal puisqu'elle sont inférieures d'environ 130 K€ à celles de 2019.

Ce manque à gagner a toutefois été compensé par une subvention du budget principal de 35 000 € (contre 85 000 € en 2020) ainsi que par la compensation des pertes tarifaires promise par le gouvernement lors de la loi de finances rectificative de Juillet 2021 (134 K€). Une nouvelle aide est escomptée en 2022 au titre des pertes tarifaires de l'exercice 2021, estimée à 46 K€.

Après prise en compte des restes à réaliser d'investissement de l'exercice 2021, la section est déficitaire de 25 988,07 € et doit faire l'objet d'une affectation du résultat de fonctionnement. Ce dernier est excédentaire à hauteur de 266 414,10 €, avant affectation.

BUDGET ZA AERODROME

Ce budget concerne la gestion de la zone de l'Aérodrome de BEAUNE-CHALLANGES. Depuis 2021, les dépenses de gestion du domaine public de la zone de l'aérodrome ont été transférées sur le Budget Principal, afin de se mettre en conformité avec l'objet des budgets annexes.

Aucune dépense en lien avec le développement d'une zone d'activité sur ce site n'a été réalisée pour cet exercice. En dehors des opérations d'ordre, seules des créances admises en non-valeurs ont été mandatées en 2021, tandis que les recettes n'étaient composées que de 4,6 K€ de DGD et d'1,8 K€ de locations.

Le budget est excédentaire dans les deux sections.

BUDGET BEAUNE CONGRES

Ce budget a pour objet de retracer les échanges financiers entre la SPL BEAUNE Congrès et la Ville de BEAUNE, ainsi que les dépenses de travaux relatives à l'équipement du Palais des Congrès dont la gestion est confiée par Délégation de Service Public (DSP) à la SPL.

La redevance que la SPL BEAUNE Congrès, concessionnaire, verse à la Ville s'élève à 195 k€. Ce montant est révisé chaque année, selon les termes du Contrat de délégation de Service Public. Certaines charges d'entretien et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sont refacturées (15 k€, stable), en complément, à la SPL BEAUNE Congrès qui exploite cet équipement.

Les dépenses d'investissement 2021 sont presque exclusivement composées de la recapitalisation de la SPL, à hauteur de 294 K€. Les recettes d'investissement ne sont composées que des amortissements comptables (416 K€) et du résultat reporté d'investissement (226 K€).

Ces amortissements devant être compensés en section de fonctionnement, un déficit de fonctionnement est observé à hauteur de 261 419,53. Cela fait l'objet d'une proposition de subvention par budget principal, abordée dans un rapport spécifique.

DECISION :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, M Alain SUGUENOT ayant quitté la séance ne prend pas part au vote, par 30 voix pour, 2 abstentions et 2 non-participation au vote,

- ARRETE les Comptes Administratifs du Budget Principal, du Budget Autonome Camping et des Budgets Annexes de la ZAC Aérodrome et de la SPL BEAUNE Congrès,
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- ARRETE les résultats définitifs tant au niveau des Comptes Administratifs du Maire qu'à ceux des Comptes de Gestion du Trésorier Municipal et tels qu'ils figurent sur les documents joints à la présente délibération,
- DECIDE d'arrêter les résultats du Compte Administratif 2021 du **budget principal** tels qu'ils ont été décrits dans la présente délibération, soit :
 - déficit d'investissement 645 268,96 €
 - excédent de fonctionnement 3 497 815,07 €
- DECIDE d'arrêter les résultats du Compte Administratif 2021 des budgets annexes tels qu'ils ont été décrits dans la présente délibération, soit :

BUDGET ANNEXE DU CAMPING

- excédent d'investissement 3 835,29 €
- excédent de fonctionnement 160 634,70 €

BUDGET ANNEXE DE LA SPL BEAUNE CONGRES

- excédent d'investissement 120 448,00 €
- déficit de fonctionnement 258 047,56 €

BUDGET ANNEXE ZA AERODROME

▪ excédent d'investissement	0,00 €
▪ déficit de fonctionnement	1 491,38 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
LE MAIRE,
pour le MAIRE et par délégation
Le Directeur Général des Services

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le 12/07/2022

ID : 021-212100549-20220630-CM_22_095-DE

SLOW

Mickaël BOITELLE



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Ville de BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.